

AVIS AUX RIVERAINS

SOMMET DU G5 SAHEL A PAU LE LUNDI 13 JANVIER 2020

RENCONTRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN BEARN LE MARDI 14 JANVIER 2020

Dans le cadre du sommet du G5 Sahel se déroulant à Pau le lundi 13 janvier accueillant des délégations étrangères, et de la rencontre sur la transition écologique dans les territoires le mardi 14 janvier, en présence de M. le Président de la République, nous vous informons de la nécessité d'appliquer des mesures de sécurité, tant pour ces délégations que pour les habitants de Pau, comme détaillées ci-après.

[Le lundi 13 janvier 2020 - Sommet du G5 SAHEL](#)

1/ Zone sécurisée à proximité immédiate du Château de Pau : cette zone sera activée de 12h00 à 00h00 (midi/minuit)

Les résidents et ayants-droits (commerçants, salariés, livreurs, professionnels de santé, dépannage, etc.) seront autorisés à accéder à pied sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ou attestation de l'employeur justifiant ainsi le besoin ponctuel de se rendre dans cette zone.

Les membres des délégations étrangères badgées et journalistes accrédités pénétreront également dans la zone. Les débits de boissons et restaurants situés rue du Château ne devront pas déployer leurs terrasses extérieures.

Seront interdits :

- l'accès aux personnes ne faisant pas partie des délégations officielles du sommet et aux non-résidents (même piétons) ou hors ayants-droits ;
- l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules sauf pour les véhicules autorisés (forces de l'ordre, services des dispositifs de santé et de secours, véhicules des cortèges officiels notamment).

Le point d'accès piéton à ce périmètre est le suivant :

- rue Henri IV

2/ Zone sécurisée au-delà la rue Gassion/Biron et jusqu'à la rue St Louis/Place Royale (s'arrêtant au nord par la rue M. Joffre et au Sud par le Bd des Pyrénées) : cette zone sera activée de 14h00 à 00h00 (minuit).

Au sein de cette zone, la circulation piétonne sera autorisée pour toute personne (pas de justificatif requis légitimant un besoin d'accès ponctuel). Chaque entrée piétonne sera libre mais donnera lieu à un contrôle mis en place par la police nationale (palpations, fouille des sacs) aux points d'accès définis.

La circulation automobile sera interdite (sauf véhicules autorisés forces de l'ordre, services des dispositifs de santé et de secours, véhicules des cortèges officiels notamment).

Les points d'accès à ce périmètre de protection sont les suivants :

- pour les piétons : rue Henri IV, Avenue Joffre, Boulevard des Pyrénées (soit 3 points d'entrée contrôlés)

Pour ces 2 zones, il est conseillé aux résidents et ayants-droits de prendre leur disposition pour stationner leur véhicule en dehors des zones sécurisées et sont ainsi invités à se garer sur les parkings suivants :

- parking de l'usine des tramways ;
- parking du Stadium.

[Le mardi 14 janvier 2020 - rencontre sur la transition écologique en Béarn](#)

La zone sécurisée concerne les abords immédiats du Palais et de l'Hôtel Beaumont, Boulevard des Pyrénées compris. Un dispositif sera actif à partir de 8h et jusqu'à sa levée, évaluée en début d'après-midi.

La circulation sera fermée aux véhicules. Les sorties de parking privés seront possibles, mais leur entrée sera indisponible de 8h jusqu'à la levée du dispositif. Seuls les piétons résidents avec pièce d'identité et justificatif de domicile seront autorisés à circuler à pied.

Parking du Palais Beaumont

Les entrées et sorties du parking du Palais Beaumont seront possibles jusqu'au lundi 13 janvier 6h du matin, puis après la levée du dispositif. Nous conseillons aux abonnés et ayants-droits du parking du Palais Beaumont de prendre leur disposition pour stationner en dehors de celui-ci durant ce créneau horaire. Ils sont ainsi invités à se garer dans les parkings du Stadium et de l'usine des Tramway le temps du dispositif.

Des dispositions ont été prises pour réduire au maximum la gêne occasionnée par ces évènements, nous conseillons tout de même de limiter les déplacements dans ces zones.

Les périmètres de ces zones pourront faire l'objet d'adaptations mineures en fonction de l'évolution de l'organisation de ces journées.

Pour tout complément d'information veuillez nous suivre sur :

Mairie de Pau : site Internet <https://www.pau.fr/accueil>

Préfecture : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/>

La Ville de Pau vous remercie de votre patience et de votre compréhension durant l'aménagement sécuritaire de ces deux journées.